CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Deux piastres par an, pour la feuille, payable d'avance pour l'année ; dix piastres pour toutes destinées pour la campagne et jouissant de trois jois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsqu'il s'abonnéra ne voudra payer à un domicile à Nouvelle-Orléans. Chaque abonnement ne sera pas continué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante centi pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENT pour toutes les annonces.—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, les agens pour navires, lignes et bateaux à vapeur, et les maisons de commerce tenant la commission, 300. Ces abonnements ne paient à l'année et d'avance.

Les Annonces des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, bêtes, meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bâtisses &c. &c., doivent payer autant des annonces ordinaires.

Les ANNONCES qui doivent paraître que par intervalles paieront 81 par carré pour chaque insertion.

Les ANNONCES en articles d'une nature pécuniaire, lorsque la position d'être classées, paieront le double du prix des annonces, ou ordinaires et d'avance.

Les ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, ventes marrons animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portées en compte séparé ainsi et aux prix ci-dessus énoncés.

Les ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AVEUX ANNONCE la faillite ne sera publiée, même que le prix de l'insertion n'ait été payée d'avance, ou qu'il y ait un abonné.

Les THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, payeront $150.

Les ANNONCES de candidature à des emplois public et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

CITY-HOTEL,

Rue Conti, entre Chartres et du Camp.

Enseignement des Langues Française et Espagnole.

MET Mme G. Shall, ont le plaisir d'annoncer à leurs amis et au public, que cette maison si favorablement connue sous le nom de *Bishop's Hotel*, se ouvrira mercredi, 14 du courant, pour recevoir la bonne société.

Ils viennent de faire réparer en entier cette maison et la meubler partout, et donnent l'assurance aux voyageurs et aux citoyens de la ville qu'ils ne négligeront rien pour soutenir la haute réputation qu'a acquis cet établissement.

Une collation sera servie à 11 heures dans la matinée du 14 courant, à laquelle le public est généralement invité.

13 nov—1m

SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBÉE—Le soussigné vient de recevoir cinquante caisses du susdit sirop et une lettre de M. F. Boubée, le nommant le seul dépositaire de son remède à la Nouvelle-Orléans, à la place de MM. Lafaste & Boulanger.

Les nombreux certificats que M. Boubée a obtenus en Europe, ne laissent aucun doute sur l'efficacité de son remède contre la goutte et les rhumatismes ; tout un pour rait en obtenir, en présence d'une foule de malades connus, qui se réjouissent chaque jour d'avoir rencontre un aussi puissant remède, en effet, quoi de plus précieux qu'un remède dont une seule dose purge en soulagement immédiat, chez l'homme le plus ancien souvent obsédé de ces cruelles maladies, goutte et rhumatisme, et le fait à même de vaquer à ses affaires, sans son épuisé à la gaîté ordinaire, et ce, sans aucun régime ou régime quelconque, et ce dernier cas en a souvent été le cas de cette foule.

$5 DE RECOMPENSE—Partie marronne depuis trois semaines, le negresse MATHILDE, âgée de 15 ans, d'environ cinq pieds de haut, cheveux longs, parlant anglais et français, d'origine anglaise et a appartenu à Mon sieur Bogereau. Elle a une cicatrice au milieu du front lorsque son départ elle avait un robe rose à fleurs blanches et portemanteau une robe de flanelle rouge sans pantalon ni bas ni souliers. Ladite négresse a donné à la personne qui la ramènera chez Mme Lacoste, sa maîtresse rue St. Philippe, entre Royal et Bourbon. On crut que la dite negresse se trouve chez de Lafayette.

$200 DE RECOMPENSE pour l'arrestation de mon domestique WILLIAM, marié depuis le 5 d'août; étant excessivement intelligent et très malin ; s'habillant très bien ; âgé d'environ 25 ans taille de cinq pieds quatre à six pouces ; yeux noirs, cheveux, taille fine. Le dit nègre a travaillé longtemps à l'Hôtel de l'Amérique du Nord. Il est à supposer qu'il cherchera à embarquer pour la Mobile. Deux cents piastres seront données pour son arrestation hors de l'Etat et cent s'il est pris dans l'Etat.

Paroisse St-Bernard, 4 milles de la ville.

24 nov—6 jours NEUVILLE BENVENU.

CONDUIT à la gente de la paroisse de Jefferson, un nègre se nommant William, et se disant appartenir à M. Flora, demeurant sur-le-champ. La taille du dit nègre est d'environ cinq pieds et demi, grêlé et d'un nour peu foncé. Le propriétaire voudra bien le retirer en payant les frais.

28 nov—3t GARCIN, Greffier.

CENT CINQUANTE PIASTRES.

De récompense seront payées pour l'arrestation de l'esclave EDWARD, nouvellement à M. Algé de la Bastide, Lafayette, Ville d'Orléans, sous qu'au bande rail road Pontchartrain ; il a quitte tout un cabaret. Edward se fait appeler Jean Hilaire et paraît habiller de chapeau noir et gris. C'est un griffe âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 4 à 5 pouces, figure ronde, cheveux épais, lèvres grosses. Edward se flatte qu'il passe pour libre et est probablement muni de faux papiers de liberté. Le capitaine de navires, de bateaux à vapeur et autres sont prévenus de ne pas le recevoir, sous peine d'en poursuivre le contrevenant à la rigueur des lois. S'adresser à F. J. FORSTALL & BROTHER.

13 nov—2jours 3, Front Levée.

DETENU à la gente de la paroisse St. Bernard, un petite bouvier noir, nommé MASSON, disant appartenir à M. Jacques Bertus, de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire est prié de le retirer en payant les frais.

Paroisse St. Bernard, 24 août 1838.

30 août—3t FRANÇOIS GARIP—shérif.

ENTREPOT DE VOITURES DE LOUISIANE.—No. 46 et 48, rue Royale.—Les soussignés prennent respectueusement les habitans et autres de venir examiner leur grand assortiment de VOITURES, récemment reçues et à vendre à bas prix.

11 oct—1 H. BEACH & Co.

LES soussignés informent respectueusement leurs amis et le public en général, qu'ils ont transporté leur établissement de la Pointe à Pitre (Guadeloupe) en cette ville, et qu'ils continueront sous la même raison, comme ci-devant, à faire des transactions en commissibile et par commission.

LAMBERT, BERCIER & Co.

No. 9, Front Levée, en face du débarcadour des bateaux à vapeur.

Références :

MM. Fulton, Belloque et Dugelon, Nelle Orléans.
Maitland, Kennedy et Soutter, Norfolk, Va.
Robertson et Brands Maitland, Kennedy et Co. New-York.
A. Lemoyne
F. Gaudriot
Rév D. Tucker, Boston.
Lahens et Hermé, Havre.
P. & A. Giraud frères, Marseille.
Letoy et Lafon, Pointe à Pitre (Guadeloupe).

24 oct—4

BEER BLANC—10,000 cuisses en magasin et en chemin arrivé, à vendre par COIT & Co.

5 déc 20, rue de la Douane.

CHEVAUX ET MULETS—23 superbes mulets du Kentucky et 1 cheval, venant d'être reçus en consignation, et à vendre par HANNAY & ROBERTSON.

26 rue Grasier

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.—Il a été volé du No 9, Levée, en face du Fleuve, un CHEVAL, et un dey portant le No. 4247. Le cheval est jeune et d'une couleur bon chêne ayant une étoile blanche au front, son épaule a le pied droit et le tarrall. Le dey étant à la charge d'un jeune gentilhomme nommé Appleton, il a une chaîne en argent autour. Le déclarant sus dit, en a donné le signalement à la police.

5 déc—4 LAMBERT, BERCIER & Co.

ECOLES.

ESPAGNOLE, anglaise et française—M. J. Pelier, natif d'Espagne, a l'honneur de prévenir les personnes qui désirent acquérir une parfaite connaissance des susdites langues, qu'il peut se passer de quelques heures, dans la journée, lesquelles il désire les employer à donner des leçons particulières en ville. Il se rendra au domicile des personnes qui le feront appeler. La nouvelle et curieuse méthode d'enseigner les langues modernes que M. P. a adoptée, lui a mérité la plus grande estime, tant en Europe qu'en Amérique. Il donnera aussi des leçons de guitare en musique, si l'on le demande, à un prix modéré.

On s'adressera par lettre au bureau de cette gazette, ou à la demeure, rue St. Louis no 189. 7 déc—6

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 20 LEÇONS.—M. VANNIER, Géomètre-Arpenteur, ancien bibliothécaire du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à Lire en 20 Leçons, offre de mettre cet admirable résultat en pratique, soit dans des leçons particulières, soit dans les centres qu'il serait convenable de fonder, depuis 8 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, rue de Chartres, No. 159, entre les rues Toulouse et St. Louis, ou rue Ste-Anne, No. 64.

Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée selon le portefeuille d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de Livres, et à tout ce qui constitue la comptabilité.

27 nov

Nouvelle Orléans.

PENSIONNAT DES DAMES VERNIES.

Boulevard St. Philippe et Royale.

Grande pension par trimestre $75
Demi pension par mois 12
Externes par mois 6

Cette Pension a toujours de bons professeurs pour la Classe Française, la Classe Anglaise, la Langue Espagnole, le Dessin, la Musique, la Danse et l'Equitation.

ACADEMIE DE DANSE.

NOUVELLE METHODE.

J. DEVOTI, depuis plus de deux ans professeur de danse à la Nouvelle-Orléans, a l'honneur de prévenir les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il a ouvert son cours chez Mme. Lefey, No. 80, rue Royale, entre Conti et Bienville.

Il enseignera la danse en 12 leçons, par les méthodes modernes, les valses, les figures nouvelles des quadrilles.

Les leçons auront lieu trois fois par semaine, après midi à 4 heures pour les dames, et le soir à 7 heures pour les messieurs, au prix de $8 par mois, payables d'avance. Les jeunes particulières au prix de $12 pour douze cachets.

Tous les mois, afin de constater les progrès des demoiselles, il y aura, en présence de leurs parens, une réunion dans l'académie.

Il espère que les personnes qui apprécient cette partie complémentaire de toute bonne éducation voudront bien lui continuer leurs suffrages.

S'adresser à Mr. A. Ducas, enseigne St. Louis et Bourbon.

14 nov à

ECRITURE *Courante et Ornée* enseignée à l'Académie de Calligraphie de M. DOLBEAR, à l'encoignure des rues du Canal et Passage de la Bourse. Le patronage étendu, accordé dans diverses parties des Etats Unis à leur système d'enseigner et à leurs nouvelles applications qu'ils reçoivent de personnes qui désirent acquérir la science ainsi que la pratique de la calligraphie, les ont engagés à établir des académies permanentes à New-York, la Nouvelle-Orléans et Mobile, et leur intention est d'offrir plus de facilités pour acquérir l'art de la calligraphie, que dans aucune autre institution du pays. Les personnes qui auront commencées dans une des académies, auront le privilège d'être admises dans les autres sans aucun surcharge additionnelle. Les dames et messieurs sont invités à visiter l'établissement. Des spécimens peuvent être vus à toute heure du jour, des progrès rapides chez des personnes de 8 à 50 ans qui ont reçu des leçons dans cette ville.

On enseigne aux dames une écriture légère et élégante ; comme aussi diverses écritures ornées convenables pour les albums, billets de faire part, &c.

On enseignera aux hommes une écriture hardie et expéditive de nature à faciliter les transactions d'affaires, en évitant le temps perdu à déchiffrer les hiéroglyphes de la plupart des hommes d'affaires, et à donner aux comptes une main élégante et vive.

Les heures de leçons sont disposées de manière à convenir à ceux qui ne peuvent se commoder toute les personnes dont les occupations ne les permettent pas de prendre des leçons dans la journée, il y a une Classe de soir qui commence à sept heures et demie et continue jusqu'à neuf heures et demie, mais toutes personnes après avoir commencé, est invitée à continuer jusqu'à ce qu'elle écrive assez bien pour aucun genre d'affaires, ce qui est de l'intérêt de l'élève et de l'institution.

Il sera fait une déduction libérale aux familles et aux classes, dans toutes les parties de la ville.

Les dames qui le préfèrent pourront recevoir des leçons chez elles. Il se rendra dans chaque ville, de la manière la plus élégante. On exécute des diplômes, cartes et billets de faire part, dans le goût le plus recherché.

N.B. La science de l'Calligraphie de Dolbear" a l'usage des scolies et des personnes qui veulent apprendre elles mêmes, convient à tous les âges, donnant une aisance et une hardiesse qui ne peuvent être acquises d'après aucune autre méthode. 22 oct—fin

MR. JB. MONCENOT, Professeur de Danse, Mme. Moncenot, ont l'honneur d'informer les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il donnent des leçons particulières partout où il sera appelé.

Il enseignera les pas les plus nouveaux et les plus gracieux ainsi qu'les valses.

M. Jb. Moncenot n'avant pas l'honneur d'être connu, désirent trouver un pensionnat ou une réunion de jeunes gens, afin de leur montrer de suite, pour prouver que par le moyen de cette nouvelle méthode, qu'il peut arriver même les personnes qui ont le moins de dispositions à danser ainsi qu'à valser, qu'elles peuvent le faire avec grâce et facilité, en trente leçons.

Les personnes qui voudraient apprendre les danses de caractère comme le gavotte, l'anglaise, la cosaque et tous les jusques de ces danses, ainsi que ceux d'entre eux qui ne peuvent également s'adresser à lui. Prix $8 par mois, trois leçons par semaine, les 12 cachets $12.

Les personnes qui voudront lui donner de leur confiance sont priées d'écrire à son domicile rues Dauphine et St-Philippe, No. 223, où il donnera des leçons les mardi, jeudi et samedi, le matin pour les dames de dix heures à midi, et pour les messieurs, de quatre heures à sept heures du soir. 22 nov—3jrs 135

PENSION DE DEMOISELLES,

Rue Philippe, auprès du Gouvernement,

DIRIGÉE PAR MADAME GRANET.

Conditions.

Demi pension	par mois	$18
Externes	do	10
Harpe	do	12
Dessin	do	6
Danse	do	6
Chant	do	10
Usage du Piano	do	4
Engagement	do	10

1° Les autres articles &c. se paient séparément.
2° Un mois commencé se paie en entier.
3° Les pensionnaires se tient régulièrement chaque mois.
4° Il n'est fait aucune déduction pour les absences pour les vacances.

Madame Granet est secondée par de maîtres chéris et M. Granet tout les mêmes langues et français.

Institution Jefferson.

Préparatoire au Collège Jefferson et autres dirigée par B. GRANT, docteur en lettres

PARIS, DE LA SORBONNE, ET COMTE DE BRAVIER.

Les frais de la chose de préférence à tout autre. Il est on ne peut plus favorable à ce genre d'établissement. On y a introduit tout de voitures, et rien ne distrait l'attention des élèves.

L'INSTITUTION JEFFERSON est divisée en deux parties. La première partie ou division comprend toutes les différentes branches de l'éducation ordinaire en Français et en Anglais. La seconde partie embrasse le Latin, le Grec, les Mathématiques &c.

L'exactitude, l'ordre et la discipline y sont exigés rigoureusement.

CONDITIONS.

Classe élémentaire par mois	$10
Classe supérieure	15
Langue Espagnole	10

Les Livres, Ardoises et Papiers se paient séparément.

1o. L'année commencé ne paie en entier.
2o. Il n'est fait aucune déduction pour les absences, ni congés ou les vacances.
3o. Les pensionnaires doivent se faire régulièrement toute l'année.

HEURES DE CLASSE de 8 1/2 à 3, excepté le jeudi 18 septembre

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU COLLEGE DE MENDICITÉ.—Les livres de souscription de la compagnie continuent d'être ouverts au bureau de la compagnie, rue Conti, no. 57, à côté de la Banque de la Louisiane.

Par ordre de la direction.

5 déc—4t WM BURST, secrétaire.

ATTENDU qu'à la vente publique de certains lots de terre, situés au faubourg Trème de cette ville, près le Basin et Canal Carondelet, faite par Mr. H. J. Thompson, encanteur, le vingt octobre de la présente année les vendeurs Messrs Millandon, Tricou et Pertuzin, se sont reservés le droit de faire vendre à la bougie ou à la chandelle, les lots de terre pour les quels les conditions du dit jugement ne seraient pas remplies dans les dix jours qui suivraient la vente, condition annoncée à l'encan.

Et attendu que Mr. J. Dupeire s'est rendu adjudicataire des lots de terre situés au faubourg Trème, désignés sur le plan présenté à la vente publique, par les Nos 13 et 14 Le No trente faisant face à la rue Toulouse et au dessus du rail road et mesurant 26 pieds 2 pouces, 3 lignes de front, face à la rue Toulouse, sur 100 pieds de profondeur.

Et le No 14 formant l'encoignure des rues Toulouse et Franklin ayant vingt six pieds, sept pouces, cinq lignes de front, face à la rue Toulouse et cent pieds de fond, face à la rue Franklin.

Et attendu que le dit sieur Dupeire depuis le vingt octobre dernier jusqu'à ce jour, n'a pas rempli ses conditions de la vente.

A ce deux lots de terre ci dessus décrits seront vendus à la folle enchère du dit sieur Dupeire, à la Bourse de Cité, rue St-Louis, à midi, samedi le quinze du courant, aux mêmes conditions que celles annoncées à la vente publique faite par Mr. Domingue, le vingt octobre dernier. 6 déc—8

200 Rouleaux cordes d'emballage, 5,000 gallons huile d'olive pure, 50 quintaux de vin de Sherry et de St. Lucar, 200 barils de sucre de cette 500 caisses de Bordeaux, 500 excellente Rot et de St Domingue, 20 barils sucre clarifié, 1,000 barils choux de Philadelphie et de Boston, assorti; 20 balles toile à voiles; 500 rames papier à envelopper, 100 caisses chandelles, 50 barillets huitquerieux Nos 1 et 2, 100 caisses savon No 2, 600 caisses poudre à canon, Impérial et Young Hyson, 48 tresses bourre, 100 balles foin, 250 pièces toile à voiles, Impériale, 50 rouleaux de fil de fouac, 100 pièces Champagne, 6 pièces genièvre de Hollande.

ROBERT H. WHITE,

11 déc 40, rue Perdido.

PLANTS DE POMMES DE TERRE de qualité supérieure, reçus par le navire Echo, et à vendre au No 17, rue de la Commune.

150 barrils de Pommes de terre à oil ouvert—50 barils de Pommes de terre blanches et blanches d'Angleterre, 50 barils de Pommes de terre dite de Rohan, le plus delicieux pour table, et le plus productif pour le jardinage.—Ce tout provient de l'habitation du Juge Busel à Albany et sont garantis pour être de qualité supérieure à tout ce qui a été importé ici, jusqu'à ce jour.

27 nov A DINN

CHAUX—500 barriques en bon ordre, à vendre par COIT & Co.

5 déc 20, rue de la Douane.

LA société sous la raison Vergne & Co. pour la fabrication de plâtre de Paris calciné, étant dissoute d'un commun accord, le public est prévenu que la fabrique située près des Champs Elisées, exploitée par Urquhart et Giraud, ayant été achetée par MM Depouilly frères & Co. continuera tout nouvelle échelle la fabrication de plâtre calciné, employant la meilleure qualité de pierres provenant des carrières de Montmartre (France). Les plâtres seront toujours supérieurs à ceux importés de New York; chaque barril sera garanti contient quatre livres au moins, et ne vendu au poids du trois quarts des importés. MM. les constructeurs d'ouvrages en enduit, sont priés de s'adresser à leur bureau, passage de la Nouvelle Bourse, encoignure St. Louis, ou au magasin d'entrepôt, rue Conti No. 119, où ils tiendront à leur magasin les ciments jaunes et gris hydrauliques, ainsi que ciments &c des plâtres préparés pour l'en gras des terres, seront toujours à la disposition de la chaux et des planteurs à des prix modérés.

Signature de la société pour la vente des plâtres J. P. DE POUILLY, T. DEPOUILLY & ce

Pour les constructions seulement.

13 nov—1m DEPOUILLY & DEPOUILLY.

LES soussignés offrent à vendre.

Le 200 balles tabac en feuille.
500 caisses sucre blanc de la Havane.
35 caisses du bon tabac.
500 sacs café vieux.
150 milliers cigares 1re et 2de qualité.
11 pipes Vin Catalan.
20 barriques
100 caisses citrons.
12,000 oranges.
2 caisses fleurs en coquillage.
2 bouquets do.

M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

10 déc 57, rue Toulouse.

PAPIER DU TEXAS—MAP à vendre par

5 déc BARTBET & Co. 31, Toulouse.

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du premier District Judiciaire—Jacob Matzoy contre ses créanciers.—Mercredi, 6 décembre 1838.—Présent l'honorable J. M. Rochemont, juge.—Sur motion de Mr. Rouvert, avocat de Mr. A. Lafargue syndic des créanciers de l'insolvable, et sur l'enregistrement du tableau de distribution dans cette affaire, la Cour ordonne que les créanciers du dit insolvable, et tous autres intéressés, déduisent sous dix jours, de la présente publication, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué, et confirmé conformément à la loi et les fonds répartis.

Extrait des Minutes. P. LEBLANC,

7 déc—3, 10j Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour le paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'hon. Charles Maurian, juge.—No. 10250.—L. C. Pascal contre ses créanciers.—Sur lecture et enregistrement du tableau provisoire de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour, que tous ceux qui sont intéressés à déduire, sous dix jours, à dater de la première publication du présent ordre, les raisons pour lesquelles le dit tableau de serait pas homologué et confirmé.

Par ordre de la Cour.—Bureau du Greffier, 5 Décembre 1838. ARMAND PITOT.

6 déc—3 en 10j Greffier.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Adélaide Ferlet, femme Paul Mouchon, avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Paul Mouchon, tuteur de ses enfants mineurs, et administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS,

6 déc Rég. des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu John H. Colquit.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Paul Mouchon, tuteur de ses enfants mineurs, et administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS,

6 déc Rég. des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Benigne Calderon h. c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Robert Splain, curateur de la succession de feu William Canton, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,

11 déc Rég. des Testaments.

COUR DES PREUVES—Attendu que Loran Vollmer a présenté une pétition à la cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Elias Overall décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le dit tableau de serait pas homologué et confirmé.

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,

11 déc Régister des Testaments.

COUR DES PREUVES—Attendu que Michel Crean, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Alliot Overall, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le dit tableau de serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,

11 déc Régister des Testaments.

COUR DES PREUVES—Attendu que Cesar Leblanc, h. c. l. a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Maurice Magloire Abat h. c. l. décédé intestat : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le dit tableau de serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,

11 déc Régister des Testaments.

COUR DES PREUVES—Attendu que Michel Barry a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Alliot Overall, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,

11 déc Reg des Testaments

A VENDRE—Un terrain rue Perdido près la rue St. Paul, mesurant 30 pieds 9 pouces à la rue Perdido, sur 100 de profondeur.

Un autre terrain rue du Cirque, près la rue Prytania, mesurant 30 pieds français, sur 80 de profondeur avec les edifices suivant dessus.

Plusieurs moulins dans le carré de la ville, le faubourg Marigny et le faubourg Trème.

Joseph, mulâtre, âge de 21 ans, excellent cigarier.

Henry, quarteron, 22 ans, du ch. et domestique.

George, griffe, âge de 24 ans.

Moses, quarteron, âge de 17 ans.

Ces esclaves sont pleinement garantis, et ne sont vendus que pour cause de départ. S'adresser à

11 déc—6 DIDION, courtier.

LES soussignés ont en débarquement et en magasin, les articles suivants, qu'ils offrent à vendre :

250 caisses fer blanc de Pont Pool, 13 X
50 paquets feuilles en fer.
80 paquets cercles assortis.
300 bariltts et boites en feuilles peinture verte à l'huile.
10 paniers assiettes à boulure.
50 grosses bouteilles à porter et à vin.
16 pipes et quarts de pipes, madère de l'Inde.
50 caisses vin, 10 caisses Sauterne, 10 caisses vin de Grave, 10 caisses vin Sherry brun, 1 caisse de cotonnades chemises, 50 de large, toile cirée patentée, paquets, étoupe pour calfater les tuiles et navires, fromages anglais, en boites en ferblanc, 4 boucauts noir de limée en paquets assortis, 10 barils goudron de charbon, chaînes de Liverpool, lorsque nécessaire, s'en adresser à S. HEATH & Co,

5 déc—3 95, rue du Camp.

BUREAU de la *Compagnie du Chemin à Coulisses de la Ville, Orléans et Nashville*, 29 novembre 1838. Traites sur New-York, à vendre en sommes et à des dates convenables aux acheteurs.

JAMES H. CALDWELL,

1 déc—1m Président.

RECU par les derniers arrivages, et à vendre à la librairie de Lelièvre, encoignure Royale et Ste Anne.

Un grand assortiment de livres d'éducation et de littérature.

Livres de prières et de piété, reliure ordinaire, et un superbe assortiment de *reliure riche pour étrenne*.

Editions illustrées des saints évangiles, de l'imitation de Jesus-Christ et de quelques auteurs classiques.

Editions dites compactes et demi-compactes des auteurs contemporains.

Articles de dessin, boites de peintures fines, pastels, cadres et ivoires à miniatures, pinceaux, crayons, &c.

Papier fin ivoire de qualité supérieure, à lettres, à calquer, Joseph et à musique.

Etuits de mathématique, portefeuilles, souvenirs, &c.

Le sieur Lelièvre vient d'augmenter son cabinet de lecture d'un grand nombre d'ouvrages nouveaux.

Il tient constamment un assortiment de graines de jardinage, garanties fraîches. 26 nov—3p

RECU par les derniers arrivages, et à vendre par le soussigné, dans son magasin, rue Toulouse No 54 20 barriques vinde Bordeaux, Montferrand.

25 do do St Julien Médoc.
50 do do blanc haut Sauterne.
25 do do Grave.
10 pipes vieille eau de vie de Cognac.
20 barils vin de Madère sec.
200 caisses vin St. Julien Médoc.
100 do do Pauillac, Médoc.
2 pipes, huile d'olive superfine.
150 caisses fruits à l'eau de vie.
30 do do en grands bocaux.
100 paniers anisette superfine.
25 caisses liqueurs superfines, assorties.
30 do Kirsch Wasser.
60 do Sardines à l'huile.
5 do petits pois.
6 do fraises et cerises conservées, de Nantes.
100 barriques vin rouge de Marseille.
100 caisses vin muscat.
50 caisses savon blanc mat, de Marseille.
100 paniers huile d'olive de Plagnol.
200 jambons Guindal véritable, d'Anger, 1re. qual.
5 caisses jaté truffes.
2 do Truffes pures.
2 do Brosses à soulier.

Reçu du Nord—Divers Tombereaux et roues de rechange.

21 nov—1m B. JUETTE.

OREILHE & VALETON 33 rue Royale, viennent de recevoir de divers navires et sont maintenant en magasin :

17 caisses conserves alimentaires, par nav Craton.

PAR LE NAVIRE UNION.

2 caisses cartonnages pour confiseurs.
2 caisses parfumeries fines.
1 caisse de pastilles.
1 caisse étain en feuilles pour rapsuler.

PAR DIVERS NAVIRES :

1 caisse porte feuilles et trousses de voyage.
1 caisse fusils de chasse fins.
1 caisse pistolets.
100 caisses cerises à l'eau de vie, de Paris.
25 caisses confitures de Badin, de Paris.
6 caisses pruneaux.
1 caisse truffes pures.
1 caisse allumettes phosphoriques.
10 caisses liqueurs, nouvelles formes. 27 nov.

LES soussignés ayant pris des arrangements à cet effet, se livreront entièrement aux affaires de la commission; ils se chargeront des achats et ventes de produits et de marchandises, et s'occuperont aussi des expéditions.

JOHN T. LAGUERENNE & Co,

rue Toulouse.

Référence :

Messrs. James W. Breedlove, Nelle Orléans.
Borie & Bohlen, Philadelphie.
P. L. & E. Laguerenne,
Birkhead & Pearce, Baltimore.
A. Laubat,
P. A. Hargous, New York.
E. K. Collins & Co.

7 déc—3

EN débarquement du navire Jupiter et à vendre par le soussigné;

400 Cuisses Vin de Pauillac-Médoc;
300 do Vin St-Julien-Médoc.
200 do Haut-Brion;
50 caisses vin; 10 caisses Sauterne, 10 caisses vin de Grave, 10 caisses vin Sherry brun, 1 caisse de cotonnades chemises, 50 de large, toile cirée patentée, paquets, étoupe pour calfater les tuiles et navires, fromages anglais, en boites en ferblanc, 4 boucauts noir de limée en paquets assortis, 10 barils goudron de charbon; chaînes de Liverpool, lorsque nécessaire, s'en adresser à S. HEATH & Co,

5 déc—3 95, rue du Camp.

BUREAU de la *Compagnie du Chemin à Coulisses de la Ville, Orléans et Nashville*, 29 novembre 1838. Traites sur New-York, à vendre en sommes et à des dates convenables aux acheteurs.

JAMES H. CALDWELL,

1 déc—1m Président.

RECU par les derniers arrivages, et à vendre à la librairie de Lelièvre, encoignure Royale et Ste Anne.

Un grand assortiment de livres d'éducation et de littérature.

Livres de prières et de piété, reliure ordinaire, et un superbe assortiment de *reliure riche pour étrenne*.

Editions illustrées des saints évangiles, de l'imitation de Jesus-Christ et de quelques auteurs classiques.

Editions dites compactes et demi-compactes des auteurs contemporains.

Articles de dessin, boites de peintures fines, pastels, cadres et ivoires à miniatures, pinceaux, crayons, &c.

Papier fin ivoire de qualité supérieure, à lettres, à calquer, Joseph et à musique.

Etuits de mathématique, portefeuilles, souvenirs, &c.

Le sieur Lelièvre vient d'augmenter son cabinet de lecture d'un grand nombre d'ouvrages nouveaux.

Il tient constamment un assortiment de graines de jardinage, garanties fraîches. 26 nov—3p

RECU par les derniers arrivages, et à vendre par le soussigné, dans son magasin, rue Toulouse No 54 20 barriques vin de Bordeaux, Montferrand.

25 do do St Julien Médoc.
50 do do blanc haut Sauterne.
25 do do Grave.
10 pipes vieille eau de vie de Cognac.
20 barils vin de Madère sec.
200 caisses vin St. Julien Médoc.
100 do do Pauillac, Médoc.
2 pipes, huile d'olive superfine.
150 caisses fruits à l'eau de vie.
30 do do en grands bocaux.
100 paniers anisette superfine.
25 caisses liqueurs superfines, assorties.
30 do Kirsch Wasser.
60 do Sardines à l'huile.
5 do petits pois.
6 do fraises et cerises conservées, de Nantes.
100 barriques vin rouge de Marseille.
100 caisses vin muscat.
50 caisses savon blanc mat, de Marseille.
100 paniers huile d'olive de Plagnol.
200 jambons Guindal véritable, d'Anger, 1re. qual.
5 caisses jaté truffes.
2 do Truffes pures.
2 do Brosses à soulier.

Reçu du Nord—Divers Tombereaux et roues de rechange.

21 nov—1m B. JUETTE.

OREILHE & VALETON 33 rue Royale, viennent de recevoir de divers navires et sont maintenant en magasin :

17 caisses conserves alimentaires, par nav Craton.

PAR LE NAVIRE UNION.

2 caisses cartonnages pour confiseurs.
2 caisses parfumeries fines.
1 caisse de pastilles.
1 caisse étain en feuilles pour rapsuler.

PAR DIVERS NAVIRES :

1 caisse porte feuilles et trousses de voyage.
1 caisse fusils de chasse fins.
1 caisse pistolets.
100 caisses cerises à l'eau de vie, de Paris.
25 caisses confitures de Badin, de Paris.
6 caisses pruneaux.
1 caisse truffes pures.
1 caisse allumettes phosphoriques.
10 caisses liqueurs, nouvelles formes. 27 nov.

LES soussignés ayant pris des arrangements à cet effet, se livreront entièrement aux affaires de la commission; ils se chargeront des achats et ventes de produits et de marchandises, et s'occuperont aussi des expéditions.

JOHN T. LAGUERENNE & Co,

rue Toulouse.

Référence :

Messrs. James W. Breedlove, Nelle Orléans.
Borie & Bohlen, Philadelphie.
P. L. & E. Laguerenne,
Birkhead & Pearce, Baltimore.
A. Laubat,
P. A. Hargous, New York.
E. K. Collins & Co.

7 déc—3

EN débarquement du navire Jupiter et à vendre par le soussigné;

400 Cuisses Vin de Pauillac-Médoc;
300 do Vin St-Julien-Médoc.
200 do Haut-Brion;
50 caisses vin; 10 caisses Sauterne, 10 caisses vin de Grave, 10 caisses vin Sherry brun, 1 caisse de cotonnades chemises, 50 de large, toile cirée patentée, paquets, étoupe pour calfater les tuiles et navires, fromages anglais, en boites en ferblanc, 4 boucauts noir de limée en paquets assortis, 10 barils goudron de charbon; chaînes de Liverpool, lorsque nécessaire, s'en adresser à S. HEATH & Co,

5 déc—3 95, rue du Camp.

BUREAU de la *Compagnie du Chemin à Coul